

Règlement de course 2020

Chiffre 1: Lieu et date

Le contre la montre VTT "l'Arbogone" est une course populaire qui se déroulera le dimanche 19 avril 2020 à 1775 Grandsivaz/FR. Le bureau de course, les vestiaires, les douches, le repas de midi et la remise des prix se dérouleront au Relais du Marronnier. Des parkings seront organisés dans le secteur immédiat du site de course. Prière de respecter les indications du personnel des parkings.

Chiffre 2: Parcours et reconnaissances

Le parcours est situé en grande partie sur le parcours VTT permanent de l'Arbogone. Il est constitué essentiellement de sentiers et de chemins forestiers. Une route goudronnée est toutefois traversée à deux reprises. Pour des raisons évidentes de sécurité, les participants sont tenus de respecter les consignes des commissaires de course et doivent se conformer au parcours tracé. Des contrôles de passage inopinés seront effectués par des membres de l'organisation.

Les reconnaissances ne doivent se faire qu'en VTT ou à pieds. Aucun engin motorisé (y compris en ce qui concerne les spectateurs), autre que ceux de l'organisation ou des secours, n'est autorisé sur le parcours ou dans les alentours immédiats de l'épreuve.

Une petite partie du parcours **n'est pas autorisée en reconnaissance**. L'indication mise en place et la déviation doivent impérativement être respectées sous peine d'une annulation de la manifestation. Le jour de la course dès 14h30, toute reconnaissance du parcours sera strictement interdite.

Chiffre 3: Inscriptions et heures des départs

Les inscriptions doivent être effectuées par le biais du site www.chronoromandie.com. Elles sont ouvertes **du lundi 2 mars 2020 à 12h00 au mercredi 15 avril 2020 à 23h59**. Le jeudi 16 avril dès 18h00, les numéros de dossard et les heures de départ des coureurs inscrits en ligne seront communiqués par mail.

Les inscriptions sur place seront possibles dès l'ouverture du bureau de course prévue à 8h30, moyennant un supplément de prix. Les inscriptions sur place seront fermées à 11h00 pour les catégories 7 à 17 et à 12h00 pour les catégories 1 à 6 (sans majoration de prix pour ces dernières catégories). Les coureurs inscrits sur place partiront après les coureurs inscrits en ligne. Leurs heures de départ seront attribuées chronologiquement, en fonction des numéros de dossard.

Le premier départ des catégories 7 à 17 sera donné à 9h30.

Les départs des catégories 3 à 6 seront donnés dès 12h15 ou en fonction du retard pris dans les catégories précédentes.

Le coureur qui se présente en retard à son heure de départ, pourra exceptionnellement bénéficier d'un nouveau départ **en fin** de manifestation (un retard de plus de 10 minutes entraîne toutefois **la mise hors course** du concurrent). Pour ce type d'absences ou tout autre désistement, les frais d'inscriptions restent acquis à l'organisateur, sauf en cas de force majeure (avec envoi d'une demande écrite et d'un justificatif).

Le départ de la course des catégories 1 et 2 sera donné à 13h20.

Chiffre 4: Déroulement des épreuves

La course des catégories 1 et 2 est effectuée sur une distance d'environ 2 km (soit 2 tours de 1 km). Le départ sera donné **en ligne et non en contre la montre**.

La course des catégories 3 à 6 est effectuée sur une distance d'environ 4 km, selon le principe d'un contre la montre **individuel** avec des départs donnés toutes les 45 secondes.

La course des catégories 7 à 17 est effectuée sur une distance d'environ 10 km. Elle est également organisée selon le principe d'un contre la montre **individuel** avec des départs toutes les 45 secondes. Les coureurs qui se font doubler doivent respecter une distance minimale de 5 mètres avec les coureurs qui les auront devancés.

Tout coureur qui abandonne se doit d'en avvertir immédiatement l'organisation.

Chiffre 5: Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société [chronoromandie.com](http://www.chronoromandie.com). Un transpondeur de chronométrage est distribué avec le dossard et doit être restitué à la fin de l'épreuve, faute de quoi il sera facturé 100.-. Il doit être porté conformément aux directives de la société de chronométrage.

Chiffre 6: Assurance et responsabilité

Chaque participant doit avoir une couverture assurance accident ainsi qu'une couverture responsabilité civile valable.

Toute personne non majeure (18 ans révolus au moment de la course), de par son inscription et donc de par l'acceptation du présent règlement, confirme que son représentant légal a donné son autorisation à sa participation et libère l'organisateur de toutes responsabilités.

L'organisation décline notamment toute responsabilité:

- en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé du concurrent;
- en cas d'accident ou de défaillance consécutive à une mauvaise appréciation du concurrent relative aux conditions du terrain ou à sa façon de rouler;
- en cas de vol ou de perte d'objets survenu dans le cadre de la manifestation.

Chiffre 7: Equipement

Le vélo utilisé doit être de type Vélo Tout Terrain. Les BMX ou autres sont admis pour les catégories 1 et 2. Le port du casque homologué (norme CE) est obligatoire. Les vélos à assistance électrique sont interdits. Le changement de cadre durant l'épreuve est formellement interdit.

Chiffre 8: Secours

Un poste de secours fixe est mis en place dans le secteur de l'arrivée. Un deuxième poste est organisé de manière mobile sur le parcours des 10km. Ces postes seront tenus par des équipes de Samaritains agréés.

Chiffre 9: Réclamation et disqualification

Les réclamations éventuelles devront être déposées auprès de l'organisation au plus tard 15 minutes après l'arrivée. En cas de litige en lien avec le chronométrage, le comité d'organisation s'entretiendra avec la société de chronométrage pour déterminer la manière de lever la contestation. Dans les autres cas, le comité d'organisation est seul qualifié pour régler les litiges et sa décision est sans appel.

Causes possibles de disqualification:

- tout coureur reconnu coupable de tricherie ou de comportement antisportif;
- tout coureur surpris hors du tracé;
- tous coureurs qui utilisent des méthodes d'entraides telles que "*faire des relais*" ou l'action de "*tirer un autre coureur*";
- le non-respect des consignes de course et/ou du présent règlement (voir aussi chiffre 3!);
- le non-respect des consignes liées au respect de l'environnement;
- toute infraction relative aux prescriptions sur la LCR;
- l'utilisation de moyen de déplacement non autorisé;
- tout autre événement que l'organisation jugera important.

Chiffre 10: Droit à l'image

Des prises de vues (photographies et vidéos) seront réalisées durant l'épreuve. Chaque participant, du fait de sa participation, en autorise expressément la diffusion, sauf opposition écrite de sa part.

Chiffre 11: Annulation de l'épreuve

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la manifestation en cas d'imprévu ou de force majeure. Un forfait sera perçu pour couvrir les frais liés à l'organisation de la manifestation. Aucun recours ne pourra être exercé contre l'organisateur.

Chiffre 12: Modification et acceptation du présent règlement

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier en tout temps le présent règlement, sauf dans la période de 10 jours qui précède la manifestation.

Le présent règlement est considéré comme étant implicitement accepté par le coureur au moment de l'inscription. De ce fait, il s'engage à le respecter.

Règlement établi en date du 1er mars 2020, au nom du comité d'organisation de la course VTT « L'Arbogne ».